

PAR COURRIEL

Nicolet, le 20 octobre 2021

**Objet : Programme de formation des ASC – Suivi**

Madame,

Faisant suite à votre courriel reçu en date du 29 septembre 2021, voici les réponses à vos questions :

**1. En raison de la pandémie, pendant combien de temps, l'ÉNPQ a-t-elle dû suspendre ses activités de formation pour les agents des services correctionnels?**

L'ÉNPQ a dû suspendre ses activités de formation à compter du 6 mars 2020 (48<sup>e</sup> cohorte). La reprise des activités pour cette même cohorte s'est effectuée en date du 26 octobre 2020.

**2. À quel moment l'ÉNPQ a-t-elle pu reprendre ses activités?**

L'École a pu reprendre ses activités de formation en mai 2020.

**3. Tenant compte des règles sanitaires à respecter, est-ce que l'ÉNPQ a dû réduire le nombre de personnes qu'elle peut accueillir par cohorte? Si oui, pendant combien de temps et à quelle capacité?**

Non.

**4. Aussi, est-ce qu'à l'heure actuelle, les cohortes des agents des services correctionnels sont toujours réduites? Si oui, à combien?**

Non. À la demande du MSP, la capacité a été augmentée à 48 étudiants par cohorte et ce, depuis le 30 août 2021.

**5. Habituellement, combien y a -t-il de cohortes et de places disponibles pour les agents des services correctionnels annuellement?**

De façon générale, l'École accueille 5 cohortes par année. En fonction des besoins émis par le MSP et la capacité de l'ENPQ, le nombre d'étudiants reçu peut varier entre 120 à 240 étudiants annuellement.

**6. Le calendrier 2021-2022 prévoit la formation de combien d'agents des services correctionnels?**

L'École prévoit accueillir 5 cohortes de 48 étudiants. Donc, 240 étudiants pour l'année 2021-2022.

**7. Qui détermine le nombre de cohortes et de places disponibles pour le MSP?**

Dans un premier temps, les besoins sont émis par le MSP. Ensuite, l'ENPQ confirme la capacité ou non de répondre aux besoins exprimés par le client.

**8. Est-ce que le MSP est généralement en mesure de combler les places disponibles qui lui sont allouées pour chacune des cohortes?**

Voir le tableau statistique (Annexe 1).

**9. Est-ce que l'ENPQ est généralement en mesure de répondre à la demande du en termes de fréquence et/ou de quantité de candidats ?**

En général, l'ENPQ est en mesure de répondre à la demande du MSP. À titre d'exemple, le MSP a formulé une demande au printemps 2021 afin que l'ENPQ puisse augmenter le nombre d'étudiants à former. Dès l'automne 2021, l'École a été en mesure de répondre à la demande et ainsi, accueillir une cohorte de 48 étudiants (plutôt qu'une cohorte de 24 étudiants).

**10. La dernière information reçue était à l'effet que la formation avait une durée de 9 semaines pour un total de 376 heures. Est-ce que la durée de la formation est toujours la même?**

Non. L'apprentissage en milieu de travail (AMT) a dû être retiré du programme en raison du contexte actuel de pandémie. À l'heure actuelle, la durée du programme est de 8 semaines (330 heures).

**11. Au terme de la formation, à combien peut-on estimer le taux de réussite pour les candidats du MSP ?**

Voir le tableau statistique (Annexe 2).

**12. Est-ce que des changements sont prévus à court, moyen, long terme concernant la formation des ASC à l'ÉNPQ?**

À l'heure actuelle, certaines discussions sont en cours pour notamment, ajouter des contenus de formation au sein du programme.

Espérant le tout à votre satisfaction,



Louis Pelletier

Directeur de la formation en sécurité publique

Annexe 1

Tableau des statistiques des dernières cohortes PIFASC				
Cohorte	Dates	Nombre d'étudiants demandé	Nombre d'étudiants inscrit	Abandon en cours de programme
39	8 janvier au 9 mars 2018	60	55	-
40	12 mars au 15 mai 2018	60	60	4
41	16 mai au 20 juillet 2018	60	53	3
42	16 août au 19 octobre 2018	60	60	4
43	22 octobre au 21 décembre 2018	60	49	1
44	7 janvier au 8 mars 2019	24	24	-
45	11 mars au 14 mai 2019	48	27	3
	Mai à juillet 2019	Cohorte annulée à la demande du MSP		
46	13 août au 16 octobre 2019	48	48	3
47	17 octobre au 18 décembre 2019	48	37	3
48	6 janvier au 6 mars 2020	24	24	1
49	9 au 13 mars 2020 26 octobre au 16 décembre 2020	24	23	1
50	7 janvier au 26 février 2021	24	23	1
51	9 mars au 5 mai 2021	24	23	-
52	17 mai au 14 juillet 2021	24	24	1
53	30 août au 26 octobre 2021	48	48	<i>*Cohorte en cours</i>

Annexe 2

Tableau 42 Autres clientèles – Programme d’intégration à la fonction d’agent des services correctionnels (PSC-1002) Sanction	2019-2020		2018-2019	
	Nombre d’inscriptions	%	Nombre d’inscriptions	%
Réussite du programme sans reprise	34	31 %	113	54 %
Réussite du programme avec reprise	61	56 %	81	38 %
En attente d’une formation d’appoint	1	1 %	0	0 %
Échec du programme	6	5,5 %	8	4 %
Interruption temporaire du programme	0	0 %	2	1 %
Abandon du programme	7	6,5 %	6	3 %
<b>TOTAL</b>	<b>109</b>	<b>100 %</b>	<b>210</b>	<b>100 %</b>